



# Cotisation prévoyance/santé : l'accord enfin respecté

Depuis la mise en place des nouveaux accords en janvier 2019, la CGT travaille sans relâche pour les faire respecter et signaler les injustices flagrantes sur lesquelles il nous est impossible de fermer les yeux.

Il était important pour nous de vous informer et de vous alerter sur ces problèmes afin d'être unis face à la direction d'Airbus Defence & Space.

## Une première étape a été franchie !

L'accord de protection sociale, signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, sera enfin appliqué suivant les termes écrits par la direction.

25% de l'augmentation de la cotisation prévoyance et santé seront intégrés aux appointements des salariés ex-Intespace et ex-Cassidian, dès le mois de mai 2019 et quelques soit leurs revenus, comme indiqué dans l'article 27 de l'accord de protection sociale. La direction s'y refusait jusqu'à présent.

C'est une vraie satisfaction pour la CGT suite à nos nombreuses actions : tracts, mails et entretiens avec la direction, réunions au local CGT, notre présence auprès de vous pour vous aider à la compréhension des problèmes ainsi que les questions posées par nos délégués du personnel.

La direction s'est également engagée à revoir sa formule calculant la compensation de l'augmentation de la cotisation prévoyance santé (100% en 2019, puis 50% en 2020).

La direction calculait la compensation de la façon suivante :

Compensation calculée = (cumul des cotisations Prévoyance et Santé 2018 / 12) – (somme des cotisations Prévoyance et Santé calculées en paie de février 2019)

Extrait de la question préparée et posée par les délégués du personnel CGT le 21 mai 2019

Le résultat est une compensation inférieure à l'augmentation réelle subie par les salariés. La direction effectuera un rattrapage en janvier 2020 en prenant en compte l'ensemble des cotisations versées sur toute l'année 2019.

En Janvier 2020, la CGT veillera à ce que la direction intègre également 25% de ce rattrapage dans vos appointements.

**C'est une très bonne nouvelle pour l'ensemble des salariés ex-Intespace et ex-Cassidian.**

Pendant, notre action ne se limite pas aux problèmes liés à l'accord de protection sociale.

Le nouveau statut social a introduit une discrimination des salariés ex-Cassidian et ex-Intespace de 57 ans ou plus en 2019.

L'annualisation des heures travaillées par les salariés mensuels a introduit de nombreuses incompréhensions et injustices, notamment liées à cette flexibilité du travail que la direction s'est offerte au détriment des salariés. 5 mois après la mise en place de ce nouvel accord, c'est toujours aussi compliqué ! **Changeons les choses : rencontrez nous !**

## Construisons ensemble un collectif pour améliorer nos conditions de travail



Notre priorité ? Etre disponible pour tous et à tout moment ! Contacter nous !



cgt\_elt@airbus.com

Nous rencontrer ?

Permanence au local CGT : tous les mardis et  
jeudis à partir de 12h30